



Rentrée 2016



Frais de mission relevant de la formation continue

La mesquinerie ça suffit !

Alors que le coût de la vie augmente, les frais de mission alloués par l'administration à l'occasion des actions de formation continue demeurent scandaleusement bas. Il en est de même pour les indemnités de stage octroyées aux stagiaires en formation initiale.

Pour Solidaires Finances Publiques la professionnalisation des agents de la DGFIP doit s'appuyer sur une politique de formation ambitieuse. Pour ce faire le droit d'accès à la formation sur le temps de travail doit être garanti comme la prise en charge exhaustive des frais engagés à ce titre.

C'est pourquoi, nous sommes particulièrement attachés à un accès libre et non contraint à ces actions de formation, à ce qu'elles soient réalisées exclusivement sur le temps de travail et à une prise en charge intégrale des frais de mission qui en découlent et à la prise en compte des temps de trajet qui y sont inhérents.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'administration doit prendre conscience des enjeux de la formation professionnelle et tout mettre en œuvre pour que les agents y accèdent aisément. Dès lors, elle doit s'attaquer à résorber toutes les formes de mesquineries administratives qui conduisent trop souvent à l'auto-censure en matière de formation. Par ailleurs, il est totalement inacceptable que les agents soient obligés d'engager des frais ou du temps personnel insuffisamment pris en compte par l'administration.

Cela ne peut plus durer !

**Nous disons non à l'arnaque
qui consiste à payer
et à donner du temps personnel
pour se former**

**Solidaires Finances Publiques appelle tous les agents à
signer la pétition ci-jointe.**

Pour nous joindre : contact@solidairesfinancespubliques.fr



Septembre 2016



Lettre Pétition

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La professionnalisation des agents de la DGFIP est indissociable de la politique de formation initiale et continue mise en œuvre par l'ENFiP sous couvert de la Direction Générale mais elle doit également s'appuyer sur un recensement optimal des besoins de formation. Ainsi, nous réaffirmons notre attachement à pouvoir évoquer sans limitation les besoins et les attentes en la matière et à pouvoir bénéficier de l'ensemble des cursus de formation continue nous permettant d'acquérir le niveau de connaissances et de technicités requis pour l'exercice de nos missions.

C'est pourquoi, nous sommes particulièrement attachés à un accès libre et non contraint à ces actions de formation, à ce qu'elles soient réalisées exclusivement sur le temps de travail et à une prise en charge intégrale des frais de mission qui en découlent et à la prise en compte des temps de trajet qui y sont inhérents.

Nous dénonçons dès lors toutes les contraintes qui entravent le déroulement des actions de formation et nous pénalisent de ce fait et plus particulièrement :

→ l'obligation lors d'actions de formations organisées sur certains sites régionaux ou inter-régionaux de faire les allers-retours journaliers et ce sans réelle prise en compte de la fatigue que cela génère,

→ le fait de nous imposer le mode de transport,

→ un niveau de remboursement des frais de formation inférieur aux frais réellement engagés. Ainsi, les barèmes découlant du décret 2006-781 et des instructions ministérielles actualisées en 2014, ne permettent pas de couvrir de manière correcte :

- les dépenses supportées lors de l'utilisation du véhicule personnel,
- les frais de repas ; en effet, le ticket moyen de 15,25 euros pour les repas pris à l'extérieur d'un restaurant administratif est très en deçà de ce qui devrait être,
- les frais de nuitées. Nous rappelons que l'Indice INSEE fait état d'un prix moyen allant de 85 à 120 euros pour un hôtel 2*,
- les frais annexes qui ne sont pas pris en compte (parking, frais supplémentaires de garde d'enfant, etc...).

→ la non compensation des temps de trajet supplémentaires passés pour se rendre sur les lieux de formation.

Pour nous joindre : contact@solidairesfinancespubliques.fr



Septembre 2016



Cette situation ne peut plus durer !

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur nous demandons :

- la revalorisation immédiate du barème administratif (indemnités kilométriques, repas, nuitées),
- le remboursement de tous les frais annexes engagés en période de formation cours de carrière,
- la prise en charge par l'administration du surcoût d'assurance exigé pour utiliser son véhicule personnel dans le cadre d'une mission de formation,
- La prise en compte de l'intégralité des temps de trajet supplémentaires passés pour se rendre sur un lieu de formation ainsi que la possibilité pour les agents d'opter ou non pour des nuitées sur place.

Nous refusons par ailleurs, le recours à l'e-formation en lieu et place des formations présentielle indispensables au bon exercice des missions.

Nous attendons de vous, que vous appuyez notre demande, lors de sa transmission au Directeur Général.

Veuillez agréer, Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

A le

Nom, Prénom	Service	signature



Septembre 2016

